

ecclésiastiques et ne pourrait se faire sans blesser des droits acquis et des susceptibilités locales.¹⁾

Avant de prendre position le gouverneur attend la réception des rapports qui ont été demandés aux commissaires de district, et qui lui parviendront le 3 février 1843 (Luxembourg), le 1^{er} avril 1843 (Diekirch) et le 9 septembre 1843 (Grevenmacher). Dans l'entretemps le vicaire apostolique modifie quelques-unes de ses propositions primitives.

Le 2 octobre 1842 il annonce qu'il se rallie à une proposition du conseil de fabrique de Reisdorf de réserver le traitement du vicaire en suspens non à Hoesdorf mais au Petit-Reisdorf situé sur la rive gauche de la Sûre.

L'affaire d'Eisenborn-Blaschette connaît un revirement grâce à l'intercession du sieur Chapelle selon lequel les habitants d'Eisenborn prendraient l'engagement de construire un presbytère et de fournir tout ce qui manque à la célébration du service divin. Laurent reste décidé à retirer provisoirement le titulaire de la succursale mais consent à ne pas le supprimer si les engagements susdits sont respectés ; il y ajoute la condition que le propriétaire de l'église (Chapelle) en fasse cession ou du moins s'oblige à ne jamais la soustraire à sa destination actuelle. En ce cas il prie le gouvernement d'accorder à Blaschette un traitement de chapelain et offre par compensation de supprimer le poste de vicaire à Cruchten.

Une requête des habitants de Mœsdorf, Pettange et Essange, du 28 octobre, tendant à être détachés des paroisses respectives de Mersch et de Cruchten pour former une succursale indépendante est appuyée par le commissaire de district qui suggère d'élever l'église de Mœsdorf en succursale épiscopale. Laurent se rallie à cette proposition (qui concorde avec la sienne propre) à condition que l'église de Pettange conserve son caractère de chapelle avec un traitement de chapelain.

Le 4 novembre 1842 le vicaire apostolique modifie le point le plus important de sa dépêche du 4 septembre. Voulant se conformer aux usages reçus il abandonne sa demande en érection d'une nouvelle cure primaire dans le canton d'Esch-sur-Alzette et désire la voir attacher au nouveau canton de Capellen, ce qui ramènerait la cure de Bettembourg à des proportions normales. Comme le chef-lieu de ce canton n'a ni église ni presbytère il propose de désigner comme chef-lieu ecclésiastique la paroisse de Kœrich qui serait élevée au rang de cure de deuxième classe.

En vue de « faciliter l'érection de cette nouvelle cure et acheminer l'arrangement des autres propositions » Laurent est prêt à se désister de la demande formulée en faveur de l'établissement d'un nouveau

¹⁾ Laurent au conseil de gouvernement, 4 nov. 1842. Arch. de l'Evêché.